

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BATIE-VIEILLE DU 16 JUIN 2016

Sont présents : M. le Maire, Francis CESTER, les adjoints : Béatrice BOURGADE, Monique FARAMAZ, les conseillers municipaux : Carole BLANC, Véronique BOISSERANC, Nicolas GIRARD, Michel OLLIVIER, Yannick SAVARIELLO.

Absents : Leszek PAWELSKI, Jean-Pierre GRAFFIN qui a donné pouvoir à Béatrice BOURGADE, David SCACCIANOCE qui a donné pouvoir à Michel OLLIVIER.

Le compte-rendu du conseil municipal du 17 mai 2016 est approuvé par 9 voix et une abstention.

Le secrétaire de séance est nommé, en la personne de Béatrice BOURGADE.

DELIBERATION CONCERNANT LA GOUVERNANCE DU FUTUR EPCI ISSU DE LA FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'AVANCE ET DU PAYS DE SERRE-PONCON

M. le Maire rappelle que le futur EPCI issu de la fusion des Communautés de communes de la vallée de l'Avance et du pays de Serre-ponçon s'étendra sur 16 communes et comptera 33 délégués répartis au prorata du nombre d'habitants, sachant que sur les 33 délégués, 5 conseillers supplémentaires ont été accordés par le Préfet et 1 conseiller a été cédé par la Bâtie-Neuve. Il est donc proposé une répartition des conseillers communautaires comme suit : la Bâtie-Neuve : 9, Espinasses 3, la Rochette, Montgardin, Remollon, Avançon, Rambaud, la Bâtie-vieille, Saint-Etienne le laus : respectivement 2 par commune, Venterol, Valserrès, Théus, Bréziers, Rochebrune, Piégut, Rousset : respectivement 1 par commune.

A l'unanimité soit 10 voix pour, la répartition des délégués communautaires telle que proposée est adoptée.

DELIBERATION SUR LE PRET BANCAIRE AU TITRE DES TRAVAUX DU BATIMENT COMMUNAL (ANCIENNE ECOLE DU GRAND LARRA)

La réhabilitation de l'appartement communal situé dans l'ancienne école du Grand Larra nécessite des travaux d'un montant prévisionnel de 56000 €. Ceux-ci pourraient être autofinancés mais il est jugé plus opportun, vu les taux actuellement pratiqués, de contracter un emprunt bancaire. Après consultation de plusieurs organismes, il est proposé de contracter un prêt auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 60000 €, sur 10 ans au taux fixe de 1,62 %, soit une annuité de 6547,48 € et 5474,80 € d'intérêts sur la durée totale du prêt.

A l'unanimité soit 10 voix pour, il est décidé que la commune contracte le prêt tel que précédemment exposé. Il est également voté de donner tout pouvoir à M. le Maire pour effectuer les formalités nécessaires.

DELIBERATION SUR LES DEVIS CONCERNANT LES TRAVAUX DU BATIMENT COMMUNAL (GRAND LARRA)

Plusieurs entreprises dans les différents corps de métier ont été consultées en vue de la réalisation des travaux de réhabilitation de l'appartement communal du Grand Larra. Il est proposé de valider les choix des entreprises retenues en commission :

plomberie : Franck BERMOND

maçonnerie-charpente-couverture : Emmanuel BOISSERENQ

faïences-cloisons sèches : Samuel PARISOT

démolition-réseaux : Image et Son.

A l'unanimité soit 10 voix pour, ces entreprises sont retenues pour réaliser les travaux.

DELIBERATION SUBVENTION REGION DANS LE CADRE DU FRAT 1250 POUR MISE AUX NORMES BATIMENTS COMMUNAUX

Dans le cadre du FRAT, il est possible de subventionner à 70 % un projet d'investissement avec une subvention maximale de 12000 €. Il est donc proposer de monter un dossier pour la mise aux normes accessibilité aux handicapés de l'accès à la salle polyvalente et des toilettes.

Cette décision est validée à l'unanimité soit 10 voix pour.

DELIBERATION SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DE L'ENVELOPPE CANTONALE PROJET ACHAT BARNUM ET SONO

Il est proposé de demander une subvention au Conseil départemental sur l'enveloppe allouée au canton pour l'acquisition de 2 tentes de réception et une sonorisation. Ces outils seront utiles à la municipalité et aux associations lors des différentes manifestations et ils pourraient être éventuellement mis à disposition sous conditions aux personnes de la commune qui le souhaiteraient.

Cette décision est votée à l'unanimité soit 10 voix pour.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL POUR PROJET ACHAT BARNUM ET SONO.

Article 2135 op 1501 +3 200€ - Article 2135 op 1509 - 3200€

DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL POUR ANNONCES LEGALES

Modification N°2 du PLU.

Article 202 Op ONA +1000€ - Article 2135 Op 1509 -1000€

DELIBERATION SUR LE PAIEMENT DE LA FACTURE DE DENEIGEMENT 2015-2016

La GAEC des Cordeliers représentée par M. Lionel CLAVEL a fait parvenir sa facture de déneigement au tarif horaire de 95 € HT au lieu de 1200€HT (part fixe) pour 20 heures, prévue dans la convention actuellement en vigueur. Après échange de plusieurs courriers, il n'y a pas eu d'évolution.

Par conséquent, à l'unanimité soit 10 voix pour, le conseil municipal refuse de payer la facture de déneigement 2015-2016 au tarif de 95 € HT de l'heure.

DELIBERATION SUR LA CONVENTION DE DENEIGEMENT EN COURS

Compte-tenu de l'augmentation exagérée du taux horaire, unilatéralement imposé, au titre du déneigement « saison hiver 2015-2016 », le Conseil Municipal décide à l'unanimité, soit 10 voix pour, de dénoncer l'actuelle convention de déneigement et de réfléchir à de nouvelles modalités pour l'organisation et la facturation future du déneigement.

QUESTIONS DIVERSES

Coupe de bois ONF lieu-dit la Garenne : estimée à 760 m³ et attribuée à une entreprise des Alpes de Haute-Provence.

Réunion commission travaux prévue le 07 juillet 2016 pour les autres devis du chantier du bâtiment communal du Grand Larra.

Etude Assainissement : en cours, des piquetages réalisés ainsi que des mesures sur le réseau existant.

BOREL Olivier demande l'autorisation pour installer 6 ruches sur un terrain communal.

Une consultation de la population sera lancée prochainement pour donner des noms aux rues du village et des hameaux.

Ecole : le nom du RPI retenu est « RPI des Chemins Fleuris » et un logo est en cours d'élaboration.

En début d'année scolaire, un séjour à Ceillac est prévu pour les élèves de CP-CE1-CE2-CM1-CM2. L'effectif total pour la prochaine rentrée scolaire s'élève à 55 élèves. (Dont 16 élèves de la Bâtie-Vieille)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.